

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 4

■ Entretien

David Van der Vlist

« Les attestations n'ont pas de fondement juridique »

Propos recueillis par
Sophie Tardy-Joubert

Page 7

■ Ile-de-France

Hélène Molinari

Financement du RSA par l'État : la Seine-Saint-Denis sera un terrain d'expérimentation

DOCTRINE

Page 9

■ Obligations / Contrats

Stanislas Dwernicki, Étienne Chesneau
et Yannick Granjon

Covid-19 : quel avenir pour la force obligatoire du contrat ?

Page 19

■ Immobilier

Patrice Battistini

Les droits de la construction, de la vente immobilière, des rapports locatifs dans le cadre de la loi de 1989 et de la copropriété modifiés par la loi relative à l'énergie et au climat

CULTURE

Page 22

■ Du droit dans les arts

Emmanuelle Saulnier-Cassia

Comédie française, une BD dans l'antichambre du Pouvoir

ACTUALITÉ Ile-de-France



SEINE-SAINT-DENIS (93)

Financement du RSA par l'État : la Seine-Saint-Denis sera un terrain d'expérimentation ^{158d4}

Hélène MOLINARI

L'annonce a été faite par le Premier ministre, Jean Castex : le département de la Seine-Saint-Denis (93) a été choisi pour expérimenter, à partir de janvier 2022, une prise en charge par l'État du financement du revenu de solidarité active (RSA). Les modalités doivent encore être précisées mais la nouvelle a été prise comme « une victoire » par le président du conseil départemental de Seine-Saint-Denis, Stéphane Troussel.

C'est un courrier adressé aux élus du département qui a confirmé la nouvelle. Le Premier ministre y écrit que la Seine-Saint-Denis est un « excellent candidat » et reconnaît « les difficultés sociales exceptionnelles auxquelles est confronté le département ». Il poursuit : « Je considère que l'on ne peut pas continuer à faire peser sur le contribuable local une dépense de solidarité nationale ».

■ « Une situation particulièrement critique et inquiétante »

La Seine-Saint-Denis est l'un des départements les plus pauvres de France et comptait 85 000 bénéficiaires du revenu

de solidarité active en mars dernier, pour une population d'environ 1,6 million d'habitants. Le département estime à 90 000 le nombre de personnes au RSA d'ici la fin de l'année.

Dans un communiqué de presse daté du 8 novembre dernier, le conseil départemental qualifie la situation de « particulièrement critique et inquiétante » et estime « un coût supplémentaire de plus de 30 M€ en 2020 pour le département (+ 6,3 % par rapport à 2019) qui, conjugué aux pertes de recettes (60 M€ de droits de mutation à titre gratuit (DMTO) en moins attendus sur l'année 2020), le place dans une impasse budgétaire ».

Suite en p. 7

Édition quotidienne d'Actu-Juridique

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces-pa@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense
1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

Accueil client
annonces-gp@lextenso.fr
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces-qj@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense
1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com


la loi

annonces-jll@lextenso.fr
Grande Arche de La Défense
1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense
Tél. : 01 42 34 52 34